



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tuberculose

Question écrite n° 114130

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la tuberculose ultra-résistante aux traitements. 95 millions de dollars sont nécessaires pour faire face en 2007 à la menace de la tuberculose ultra-résistante aux traitements. Cet appel a été lancé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'occasion de la 37^e conférence mondiale sur la tuberculose. Sur ces 95 millions de dollars, 35 millions doivent servir à renforcer la lutte anti-tuberculeuse, 40 millions à faciliter l'accès aux médicaments anti-tuberculeux de seconde ligne de haute qualité, le reste se répartissant entre l'assistance technique aux pays affectés assurée par les agences internationales (15 M) et les tests de diagnostic rapide (5 M). Chaque année, 1,7 million de personnes meurent de tuberculose, souvent parce que l'infection n'a pas été diagnostiquée, ou alors trop tard pour être traitée. Un tiers de la population mondiale est atteinte de tuberculose latente (bacille dormant) et court le risque de voir la maladie devenir active : 5 % à 10 % de la population infectée aura un jour ou l'autre la maladie. Ce risque est beaucoup plus élevé parmi les personnes infectées par le VIH (virus du sida) aux défenses affaiblies. Les tuberculoses résistantes ont essentiellement pour origine des traitements incomplets ou inadaptés avec les médicaments de première ligne. C'est au sein de ces formes de tuberculoses dites multirésistantes (MR) qu'émergent, en raison également de traitements inadéquats au départ, les formes ultra-résistantes particulièrement meurtrières. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir si la France entend participer à cet appel afin de combattre au mieux la tuberculose ultra-résistante dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114130

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13515